

# La Gazette Lamurienne



Bulletin d'informations de la commune de Lamure sur Azergues



## sommaire

### VIE MUNICIPALE

Le budget de la commune  
Projets du contrat triennal  
Zone bleue  
Fleurissement  
Nouveau secrétaire de mairie

### VIE ASSOCIATIVE

Les classes en 0  
Le renouveau lamurien  
Majorettes  
Moto-cross  
Cantazergues

### RENOUVEAU ECONOMIQUE

AutoVision  
Garage Perroux  
Les Trois Ours

### ART & CULTURE

Marie Bioud, écrivain  
Rencontres de calligraphie

## Editorial

### Billet d'humeur du maire : "Où va-t-on ?"

**C**e début d'année a apporté son lot de bonnes et de mauvaises nouvelles. Dans les pages suivantes vous trouverez celles qui apportent la satisfaction du travail accompli aux membres de l'équipe municipale. Par contre, je me permets d'évoquer celles qui mettent un frein à notre vie communale.



Suite à l'enquête publique du PLU et à la consultation des personnes publiques, nous avons rencontré les services de l'état pour essayer de comprendre et de négocier avec eux leurs desideratas sur l'avenir de notre commune. Au cours de cette réunion, ils ont évoqué :

- l'artificialisation de la commune au regard des surfaces prévues constructibles,
- un taux de croissance démographique (proche de 3% ces dernières années) insupportable à leurs yeux (1055 habitants aujourd'hui- 1300 habitants il y a 100 ans et 1500 habitants pour objectif dans notre POS validé en 1983). D'après eux, il faudrait revenir à quelque chose de plus raisonnable aux alentours de 1,5%,
- le développement économique du secteur de la Folletière incompatible à leurs yeux avec le SCOT en admettant qu'il est préférable d'agrandir le parking de la gare pour conduire les travailleurs sur Lyon.

Cette position amène les membres du conseil municipal à réfléchir sur le devenir de ce PLU : maintenir une position ferme quitte à le voir refuser par le Préfet, rédiger un document de complaisance ou alors tout abandonner ?

D'où une main mise importante de l'état sur le développement de notre commune. En contre partie, il se désengage financièrement :

- notre dotation de fonctionnement baisse en 2010 de 1,9% ! (avec un montant annoncé de 186 797 euros, elle revient à son niveau de 2006)
- les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle sur 2011 sont très incertaines. En 2009, les reversements de cette taxe ont représenté 42 370 euros pour la commune. Alors que le produit des deux impôts locaux perçus directement par elle s'est élevé à 179 902 euros

Bref, cela a conduit le conseil municipal à augmenter symboliquement de 0,5% les taux communaux de taxe d'habitation et de taxe foncière. Une première depuis 10 ans !

Bernard Rossier

## Fleurissement



**P**our la première fois depuis sa participation au concours de fleurissement départemental, la commune de Lamure reçoit deux prix. Le premier au niveau du Palmarès départemental dans la deuxième catégorie (pour les communes de 600 et 1500 habitants), Lamure reçoit le quatrième prix, derrière Saint-Vérand. Le second au niveau du palmarès d'arrondissement de Villefranche, toujours dans la deuxième catégorie, la commune a le plaisir d'être deuxième devant Saint-Vérand.

C'est le travail de nombreux bénévoles qui est récompensé cette année.

Le fleurissement, c'est l'embellissement de notre commune, l'amélioration de notre cadre de vie. Il est cependant regrettable de voir ce dernier détérioré par les déjections canines qui ont "fleuri" elles aussi ces derniers temps !



### Ouaf ! Ouaf ! :

**P**our beaucoup d'entre nous, posséder un chien représente une réelle compagnie et une certaine forme de sécurité.

C'est effectivement un droit, mais comme tous les droits il comporte également des devoirs dans une société où nous devons tous cohabiter. Nous rappelons à tous les propriétaires de chiens, que ces derniers doivent être tenus en laisse ou attachés lorsqu'ils ne sont pas dans un enclos ou une enceinte fermée. Par ailleurs nous invitons vivement ces heureux propriétaires à contrôler les lieux de déjections de leur animal de compagnie : dans un village primé pour la qualité de son fleurissement, c'est la moindre des choses.

Nous rappelons enfin que ces manquements aux règles élémentaires de savoir vivre peuvent être verbalisés, solutions ultimes auxquelles nous ne souhaitons pas arriver.

## Cadre de vie et environnement au niveau local

**N**otre commune contribue à l'amélioration de notre cadre de vie et, plus globalement de notre environnement.

Vous trouverez dans cette gazette différents articles relatant ce cadre de vie qui nous est cher avec ses qualités, comme nos espaces de moyenne montagne, le fleurissement dont la valeur est reconnue au-delà de "nos frontières". Ce cadre de vie comporte également des contraintes et des désagréments comme la neige, particulièrement présente cet hiver sur les routes, ou ces déjections canines qui jonchent parfois certains espaces publics, des bruits aussi, des fumées ou des animaux que l'on ne voudrait plus entendre, sentir ou supporter !

Souvent, un peu de tolérance, de dialogue, de solidarité ou de "savoir vivre ensemble" permettent de dépasser ces inconvénients au sein de la collectivité des Lamuriens et de limiter le recours aux pouvoirs de police du maire !

En ce qui concerne notre environnement, différentes compétences sont attribuées par l'Etat à l'échelon communal et intercommunal de proximité. L'équipe municipale tente de les mettre en œuvre dans le cadre des moyens disponibles. Quelques exemples ci-dessous permettront à chacun de se faire une idée de la diversité des sujets environnementaux :

- L'aménagement du territoire avec un dossier de première importance constitué par la transformation de notre Plan d'Occupation des Sols en Plan

Local d'Urbanisme. Ce dossier est en cours d'achèvement dans le cadre d'un encadrement strict des services de l'Etat et de document d'urbanisme supra communal. L'objectif, encore sujet à interprétation, reste un équilibre subtil entre préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers et aménagement résidentiel et économique de la commune.

- L'utilisation de sources d'énergies durables pour améliorer, sur le long terme, notre climat et nos finances locales dans le cadre d'un projet de chaudière collective à bois pour plusieurs bâtiments communaux.

- L'intervention communale pour proposer et encourager la région Rhône-Alpes, et la SNCF à améliorer notre gare et les transports ferroviaires.

- L'engagement communautaire au sein de notre Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues pour améliorer, entre autre, l'assainissement de nos rejets et la préservation des res-



Didier DAILLY, Conseiller municipal et communautaire

sources aquatiques.

- Des réflexions avec le Conseil Général visant à développer un réseau de chemins de randonnée pédestre dans le cadre d'un plan départemental ainsi qu'une réflexion entre communes sur la place des véhicules motorisés sur nos chemins publics.

- Le développement du télétravail dans notre Pays Beaujolais pour limiter les déplacements, la pollution, la fatigue...

- La mise en place d'un plan climat énergie à l'échelle du Beaujolais Vert visant à mieux connaître nos impacts et à améliorer nos pratiques individuelles et collectives dans ces domaines, etc.

Souvent, vous l'aurez compris, vos élus municipaux sont surtout le maillon d'une chaîne constituée également par l'Etat, d'autres collectivités et structures qui doivent œuvrer, dans le sens d'une meilleure prise en compte de notre environnement.

Il sera possible d'être aussi plus ambitieux, si on nous laisse des moyens, de se projeter dans l'avenir en mettant, par exemple, en œuvre une démarche locale "agenda 21" (\*). Cela serait sans doute une façon positive de préparer une fin de 21<sup>ème</sup> siècle porteuse d'espoir pour nos descendants car nous ne sommes que de passage et "locataires" de la planète et du territoire Lamurien où ils vivront demain.

Laissons le leur en bon état

Pour en savoir plus sur le programme "Agenda 21" : <http://www.agenda21france.org/>



## Investissements 2009

**A**u cours de l'année 2009, la section investissement du budget a permis de financer des travaux importants à la gendarmerie et à l'école. Pour le premier bâtiment, la commune ne peut pas obtenir de subventions car elle bénéficie des loyers payés par la gendarmerie. En ce qui concerne l'école, le département a accordé une subvention dans le cadre du contrat triennal signé avec la commune.



Gendarmerie		Ecole	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Etanchéité 57 872,13	Loyers 48 692,88	Bac à sable, barrière 4 718,95	Subvention Département 3 774,40
Electricité 7 801,01		Sol de la cour 11 250,17	
Ventilation 1 906,03		Jeux de la cour 5 537,48	
Enlèvement amiante 7 301,58			
Chauffe-eau 706,05			
Antenne 448,50			
Carrelage : 4 595,27			
Portes 743,75			
Peintures 9 042,64			
<b>Total 90 416,96</b>	<b>48 692,88</b>	<b>21 506,60</b>	<b>3 774,40</b>
Coût pour la commune : 41 724,08		Coût pour la commune : 17 732,20	

Il reste la peinture du 3ème appartement qui sera facturée en 2010

## Projets du prochain contrat triennal

**L**e contrat triennal (signé avec le Département) définit les travaux les plus importants que la commune envisage de réaliser au cours des 3 années à venir.

Actuellement, différents projets sont à l'étude :

- Chauffage bois pour les bâtiments communaux,
- Equipements de loisirs : réfection du sol du jeu de boules couvert, création d'une aire de jeux,
- Rénovation du parking de la gare,
- Insonorisation des salles communales,
- Economies d'énergie : remplacement des anciennes fenêtres de l'école,
- Réflexion (murs et plafond) de l'église,
- Remplacement de la passerelle SNCF,

Selon le montant des devis et selon les priorités décidées par le département, une partie de ces projets sera inscrite au futur contrat triennal.

### Mais à qui appartient la passerelle ?

**L'**histoire n'est qu'un perpétuel recommencement. A chaque période de réflexion de notre passerelle, la question s'est posée de connaître le propriétaire de la dite passerelle, donc le maître d'ouvrage de l'opération. En effet, cette passerelle joint une route départementale (l'avenue de la gare) à une voie municipale (la "montée" de l'église) en enjambant la voie de chemin de fer. Quel en est donc le propriétaire ? Le département, la commune ou la SNCF ?

En 1907 déjà, le changement des marches de l'escalier est à envisager ; une polémique naît alors entre la commune et la Compagnie des Chemins de Fer (PLM\*) portant sur l'imputation des frais à engager. Ce n'est qu'en 1993, après de longs échanges impliquant jusqu'au préfet, que la commune, préoccupée par les risques d'accidents de plus en plus probables liés à la vétusté des marches, accepte de prendre à sa charge les frais d'entretien, la société PLM ayant fait la sourde oreille à toutes les demandes de participation. (\*\*)

Aujourd'hui, après une longue enquête, devant les nouveaux problèmes d'entretien, parmi les trois parties prenantes, il s'avère que les frais de réfection sont désormais à la charge de la commune.

Mais faisons confiance à notre conseil municipal qui saura adresser des demandes de subventions au département et à la SNCF.

\* avant 1937, les chemins de fer appartenaient à des entreprises privées selon les régions. Lamure dépendait de la Compagnie P.L.M (Paris à Lyon et à la Méditerranée).

\*\* Sources : Ouvrage "Lamure sur Azegues, de Odile Boislème et Bernard Maron



## Zone bleue

La municipalité a mis en place depuis le 1er janvier 2010, une zone bleue autorisant le stationnement au centre du village pendant 1h30 du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h.

**E**n dehors de ces créneaux, ces emplacements retrouvent leur affectation habituelle. Cette zone bleue concerne les places de stationnement devant la mairie, le parking de la poste (les 4 places les plus proches de la poste sont limitées à 20 mn) et les places de stationnement le long de la RD 385 au nord du village. Elle est signalée par des panneaux spécifiant la durée de stationnement autorisée, et au sol les emplacements sont délimités en bleu.

Cette mesure régleme le stationnement quant à sa durée. Elle permet d'accéder plus facilement aux commerces, aux services et équipements publics. De plus, elle évite le stationnement anarchique de courte durée et empêche le stationnement de véhicules "ventouses".

Pour cela, il est obligatoire d'utiliser un "disque bleu" qui fait appa-

raître l'heure d'arrivée et précise l'heure de départ. L'apposition du disque de stationnement (zone bleue) se fait sur la face interne du pare-brise, sur l'avant du véhicule.

L'heure de départ ne doit pas être dépassée ni être modifiée sans déplacement du véhicule. Le non-respect de cette règle est passible d'une amende de 11 Euros payable sous 30 jours. Le non-paiement de cette amende entraîne une majoration dont le montant passe alors à 38 Euros.

Le disque permet un stationnement totalement gratuit. Il est disponible à la mairie pour tous les Lamuriens.

Pour les stationnements de plus longues durées, les parkings de la place du marché et de la salle pluraliste sont totalement gratuits et illimités... et tout compte fait, pas si loin du centre du village !





## La "0" dans les starting-blocks

Même si "la zéro" est une petite classe à Lamure, l'ensemble des nouveaux membres du bureau élu lors de l'assemblée générale du 31 janvier 2009 et quelques autres personnes volontaires ont su dynamiser cette association pour l'organisation de la fête des 10 et 11 avril prochains.

**E**n effet, le dimanche 5 septembre 2009, la rentrée des "0" ne s'est pas faite sur les bancs de l'école mais sur ceux du moto cross de la Croix Borsat lors d'un pique nique qui a permis à chacun de mieux se connaître et ainsi partager un moment de convivialité. Puis, dès le mois suivant, le samedi 12 octobre, la classe en 0 a organisé sa traditionnelle soirée dansante sur le thème de l'Orient avec un couscous digne de "là bas" préparé, pour l'occasion, par des spécialistes. Même les danseuses orientales nous ont fait honneur.

Grâce à la participation de chacun, les bénéfices de cette soirée permettent d'appréhender avec confiance la fête des conscrits. Si les "0" sont à l'honneur en 2010, ils souhaitent vous le faire partager et vous invitent à les rejoindre les samedi 10 et dimanche 11 avril prochain. Ils vous promettent un week-end inoubliable à travers un programme de festivité complet.

### PROGRAMME DES REJOUISSANCES

**D**ès le samedi soir, à partir de 21 heures, la classe vous propose "une mise en bouche" avec son défilé costumé dans les rues du village suivi d'un bal gratuit à la salle Pluraliste.

Ils vous retrouveront ensuite le dimanche matin dès 9 heures pour la messe des conscrits.

C'est à partir de 11 heures 30 que chaque décade fera la traditionnelle vague accompagnée de la fanfare de Grandris et des Majorettes Lamuriennes.

A l'issue de cette représentation, un vin d'honneur sera offert par la classe en "0".

Vers 13 heures 30 et jusque tard dans la nuit, chacun se retrouvera à la salle pluraliste pour partager un repas servi par le traiteur Patrick Lathuillère de Poule-Les-Echarmeaux et animé par Pascal Etori, Chanteur-Animateur sur Lyon et sa région et fan de grands classiques tel que Johnny Hallyday ou encore Elvis Presley.

Toutes les personnes (conscrites et non conscrites) peuvent s'inscrire au repas pour la somme de 40 Euros par adulte et 12 Euros par enfant non conscrit.



### Petit historique :

**L**a tradition remonte au siècle dernier. Après un tirage au sort des conscrits effectué à l'Hotel de Ville, les jeunes hommes de 20 ans faisaient la fête avant d'être appelés au régiment. Or, pendant le Second Empire, deux jeunes caladois se présentèrent devant les autorités vêtus d'habits noirs et d'un gibus. L'année suivante, leurs successeurs firent de même. La coutume s'instaurait. En 1880 Charles Hugand fut le premier à vouloir fêter l'anniversaire de son tirage au sort, 20 ans après. Au fil des ans, l'idée a été reprise par d'autres. La tradition était née et ni la fin du tirage au sort en 1905, ni l'abrogation du service national en 1998 ne l'a arrêtée.

Une charte très précise, édictée à l'époque de la présidence d'Hubert Boulaud, en a établi définitivement les règles afin d'éviter tout débordement, et de maintenir ainsi l'esprit de la fête.

*Alors n'hésitez pas, si vous souhaitez fêter votre décennie, il est encore temps de nous rejoindre.*

### N'oublions pas les bébés de la "0"

Certains sont déjà nés : ils sont invités à se faire connaître par leurs parents auprès de Florence Coursat, présidente au 04 74 03 08 79. Ils pourront ainsi être présents, avec leur gibus, sur la photo souvenir des conscrits.

Pour plus d'informations (inscriptions, réservations, etc.), vous pouvez contacter Pauline Schwartz, secrétaire au 06 59 57 49 05.

## Vie locale

### Marie Bioud : une jeune auteur dans notre commune

**U**ne tour de contrôle, un boeing, le Mont St Elias, le récit de destins éloignés qui se rencontreront sur les terres de glace d'Alaska pour vaincre la nature ou périr par elle. Face à ce terrible accident, au vent et au froid, combien de temps résisteront-ils ?

Voilà le résumé que nous pouvons découvrir au dos du dernier ouvrage de Marie.L Bioud "777-300 Prisonniers des glaces" aux Editions The Book Edition.

Du haut de ses 20 ans, la jeune Marie n'en est pas à son coup d'essai. Elle a déjà publié en 2005 "La Conquête de l'Ouest Américain".

Nous lui souhaitons de continuer sur sa lancée !



*Afin de mieux faire connaître les ressources artistiques de nos citoyens, veuillez vous faire connaître avec vos spécificités artistiques auprès de Marine Chalayer, à l'adresse mail suivante : [marinechalayer@hotmail.fr](mailto:marinechalayer@hotmail.fr). Cette démarche nous permettra de présenter vos oeuvres dans les divers documents et manifestations*





**Dernière heure**

CLVA : Prochaine réunion du CLVA prévue le 16 avril à 20 heures 30.

## La vie associative

### Festival de rencontres de calligraphie contemporaine



Les 24 et 25 juillet 2010, nous avons le plaisir d'accueillir les rencontres de calligraphie contemporaine. Pour la première fois en Rhône-Alpes, des professionnels calligraphes viendront à votre rencontre au travers d'expositions, de démonstrations et de nombreux stages pour vous faire partager leur passion de la belle écriture.

Ces travaux sont réalisés avec des calames, des plumes d'oie, des cagettes, du balsa, des canettes sur la terre, le parchemin, le bois, "le

papyrus", le verre, le textile, les murs, en résumé tout ce qui supporte l'encre et la peinture ! Pour sensibiliser le public à cet art, des stages de découverte (gratuits) sont proposés dans les différents villages :

- Alphabet gothique : 13 mars à Claveisolles
- Tissage d'écriture : 24 avril à St Bonnet le Troncy
- Création de sceaux et initiales : 29 mai à Grandris
- Alphabet secret : 12 juin à St Nizier
- Art postal : 3 juillet à Chenelette

Inscriptions : Christiane Millet : 04 74 03 07 76. site : <http://calligraphiecontemporaine.jimdo.com/>



### Le renouveau lamurien

Fort d'une trentaine d'adhérents, le Club a tenu son assemblée générale le jeudi 21 janvier. Le bureau est constitué de Serge Plasse, président, Michel Gély vice-président, Albert Parker trésorier, Lucienne Dufour secrétaire, Madeleine Dumontet secrétaire adjointe. Andrée Barrat, ancienne présidente, a été nommée présidente d'honneur.

Outre les rencontres hebdomadaires du jeudi après-midi, au Mille-Club, le Club propose d'organiser des sorties, des marches et de la gymnastique douce.

### Majorettes lamuriennes



En une année, le nombre de nos majorettes a presque doublé, passant de 15 à 25 "artistes". La qualité et la variété de leurs prestations sont désormais reconnues ; pour preuve un agenda déjà bien rempli.

- en janvier : défilé à Cogny, et présentation à l'hippodrome du carré de soie à Villeurbanne,  
- en février : prestation à St. Igny-de-Vers,

... et à l'avenir :

- 11 avril : Fête des conscrits à Lamure,

- 18 avril : Allières,

- 08 mai : St. Nizier d'Azergues,

- 06 juin : Festival en Savoie à Aigueblanche-la-Léchère,

- 13 juin : Fête de la Chèvre à St Cyr-le-Chatoux.

### Cantazergues : un calendrier bien rempli

Vous pourrez retrouver la chorale Cantazergues pour son concert de fin d'année le 8 mai 2010.

Nous aurons le plaisir de découvrir la nouvelle édition du Son et Lumière les 16, 17, 30 et 31 juillet et le 1er août au Château du Sablon à Claveisolles.

Un programme encore chargé pour cette association très active dans le canton, et menée de main de maître par Bernard Goyard, brillant chef de chœur.



### Moto Club de la Croix Borsat

Programme 2010 : le 27 juin nous retrouvons les épreuves de motocross et le 3 octobre celles de la montée impossible. Du grand spectacle en perspective !



## AutoVision de la Folletière : nouveau propriétaire



**A**près huit ans d'expérience comme contrôleur technique dans divers centres agréés, Arnaud Segura a choisi de se lancer dans la grande aventure de la création (reprise) d'entreprise. L'opportunité s'est présentée avec la mise en vente du Centre de La Folletière qui répondait parfaitement à ses critères de sélection. Amoureux de notre région, (il habite Ranchal depuis plusieurs années), il n'a pas hésité, avec l'appui et l'aide de sa compagne Laurence (comptable) de franchir le pas et de passer du statut d'employé à Thizy, à celui de "patron" de sa propre entreprise.

Son savoir-faire, son professionnalisme, la qualité de l'accueil et sa bonne humeur ont fait le reste. En quelques mois d'activité, Arnaud a déjà constaté une encourageante augmentation de l'activité.

Aux heures creuses, vous pourrez surprendre Arnaud faire quelques gammes sur sa guitare : si aujourd'hui, ses plus fidèles admirateurs restent son fils Axel (15 mois) et sa compagne, il compte bien ne pas en rester là.

Ouverture : du lundi au vendredi, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures, de préférence sur rendez-vous au 04 74 60 13 46.

## Renouveau pour le garage Perroux de La Folletière

**D**epuis ce premier janvier 2010, si le garage n'a pas changé son appellation commerciale, c'est désormais Michel Pinto et Marie, sa proche collaboratrice, qui ont repris les destinées du garage Perroux de La Folletière. Professionnels d'expérience ils ont délibérément choisi de laisser une affaire prospère à Ecully pour poursuivre leur activité à Lamure, attirés par la qualité du cadre de vie de notre région.

Résidant à Saint Georges de Reneins, ils apprécient l'agrément des trajets "travail-habitation" et le cadre de la campagne, tellement différent du trafic urbain. Michel et Marie ont conservé tous les collaborateurs : Silvino (mécanique), Sébastien (carrosserie/peinture), et Alexandre (apprenti).

L'activité du garage reste l'entretien, mécanique, carrosserie, peinture véhicules toutes marques et vente véhicules neufs et d'occasion. Comme nous précise Marie, chargée de l'accueil et des tâches administratives : "Notre premier objectif est de poursuivre l'activité de l'entreprise et de prendre un peu de temps pour bien connaître les attentes et les besoins d'une clientèle locale, tout en apportant bien entendu quelques modifications de fonctionnement correspondant à notre propre conception du métier de garagiste."

Camille Perroux, après quarante années de présence devra passer le relais. Il reste en partie présent pour accompagner les nouveaux arrivants afin de réaliser une transition en douceur.

Ouverture : du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 12 heures et de 14 h à 19 heures.

Samedi matin, ouverture réservée à la vente de VN et VO. Tél : 04 74 60 16 49



## Les Trois Ours" succèdent au "Ravel"



**D**epuis le 26 janvier 2010, le Restaurant "Les 3 Ours" a ouvert ses portes succédant ainsi à l'Hôtel Restaurant Ravel. C'est avec une cuisine raffinée que Jérôme et Christelle Biesse vous accueillent dans le cadre coloré et chaleureux d'un véritable chalet montagnard. Jérôme Biesse aux commandes des fourneaux, vous proposera le menu du jour à midi à 12,5 Euros ou 2 autres menus à 22 et 30 Euros ou encore des plats à la carte.

Vos palais experts seront sensibles et charmés par les différents plats proposés tels que le saumon mariné, les noix de Saint Jacques ou encore les quenelles de brochet, les gambas, le poulet fermier ou les côte d'agneau divinement accompagnés. Les desserts sont de la même qualité et faits "maison". Enfin, la carte des vins, soigneusement élaborée, contentera tous les budgets.

Tout est donc réuni pour passer un agréable moment.

Ouverture : du lundi au samedi à midi ainsi que les vendredi et samedi soirs. Dimanche et jours fériés, sur réservation.

Tél. : 04 27 49 92 52, e-mail : bsarrestaurantlestroisours@sfr.fr



### Foire annuelle de Lamure.

Les traditionnelles foires de Printemps et d'Automne cèdent désormais leur place à une seule foire annuelle qui se tiendra le 3eme samedi du mois de mai. Cette année, c'est donc le 15 mai que cette foire aura lieu.

**Vie pratique**  
Horaires d'ouvertures

**Secrétariat de Mairie :**  
- lundi à vendredi : 14 h à 16 h  
samedi : 9 h à 12 h  
Le maire reçoit sur rendez-vous,  
Permanence du conseiller général :  
samedi matin de 8 h 30 à 10 h (sans RDV)

**Bibliothèque :**  
- mercredi : 15 h à 17 h 30  
- vendredi : 18 h à 19 h 30  
- samedi : 10 h à 12 h

**Déchetterie :**  
horaires d'été (jusqu'à fin octobre)  
- lundi : 15 à 18 h, mercredi : 14 à 17 h  
- samedi : 10 à 12 h, et 14 à 18 h

## Nouveau secrétaire de mairie



**D**epuis le 21 septembre 2009, c'est David Macabrey, nouveau secrétaire général, qui a pris en charge l'animation du secrétariat de notre mairie, secondé par Geneviève Dufour et Jean-Christophe Rotat.

A 43 ans, bien qu'il en paraisse beaucoup moins, il bénéficie d'une grande expérience des missions administratives acquises dans la marine, dans l'armée de l'air puis à la région Rhône-Alpes. En quelques mois, il s'est parfaitement adapté à son nouvel environnement et l'équipe du conseil municipal a pu apprécier sa gentillesse et sa compétence. La proximité relative de son lieu de travail (il habite Sévelinges, à une demi-heure de route) lui permet de consacrer un peu de temps à sa famille et à ses deux filles, Marine (10 ans) et Amandine (4 ans).

David est présent tous les jours, sauf les mercredi, pour assurer les tâches administratives de la commune ainsi que l'accueil du public pendant les heures d'ouverture (voir horaires ci-contre).

## La Gazette Lamurienne

La Gazette de Lamure

numéro 4 - printemps-été 2010

La Gazette de Lamure est éditée par la Mairie :

Place de la Mairie - 69870 Lamure sur Azergues

Tél. 04 74 03 02 71

Fax. 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

www.lamuresurazergues.com

Directeur de la Rédaction : Bernard Rossier

Secrétaire de rédaction : Marine Chalayer

Comité de Rédaction :

Commission Communication

Conception, réalisation : Jean-Philippe Régnat

Impression : Imprimerie du Mont-Saint-Rigaud : Prières

Ce numéro a été tiré à 550 exemplaires